



## INFORMATIONS PRATIQUES

### FORMAT

**Face to face**

### MODE DE PARTICIPATION

**Institut Louis Bachelier  
Palais Brongniart, 28,  
place de la Bourse 75002  
- PARIS**

### DATE

**09/22/2016**

### LIEU

**Palais Brongniart, 28,  
place de la Bourse 75002  
- PARIS**

### PARTICIPATION

**€210**

### INSCRIPTION

**[www.aefr.eu](http://www.aefr.eu)**

### CONTACT

**[contact@aefr.eu](mailto:contact@aefr.eu)  
01 70 98 06 53**

# Workshop

## Les sociétés de gestion face au défi des rémunérations avec OPCVM V

Si la Directive OPCVM V s'aligne sur les dispositions de la Directive AIFM en matière de politique de rémunération, elle vient cependant ajouter des exigences supplémentaires sur le plan organisationnel et sur le plan de la transparence vis-à-vis des autorités compétentes et du grand public.

Si la Directive OPCVM V s'aligne sur les dispositions de la Directive AIFM en matière de politique de rémunération, elle vient cependant ajouter des exigences supplémentaires sur le plan organisationnel et sur le plan de la transparence vis-à-vis des autorités compétentes et du grand public.

Le principe de proportionnalité actuellement très débattu demeure à ce stade inscrit dans la Directive OPCVM V comme principe directeur applicable en matière de politiques de rémunération.

Enfin, pour l'EBA, les sociétés de gestion de portefeuille, filiales d'une banque, devraient appliquer les dispositions en matière de rémunérations de CRD IV, même si ces sociétés sont déjà soumises à des règles identiques en vertu d'OPCVM 5. Cette interprétation de la proportionnalité est contestée.

L'objectif de cet atelier est de décliner les alignements avec la directive AIFM, les différences notables avec AIFM et enfin de passer en revue les impacts à la fois organisationnels et comportementaux de cette directive et de sa transposition sur l'activité des sociétés de gestion de portefeuille.

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Présenter les principales évolutions par rapport à la directive AIFM

Connaître les impacts sur les organisations au-delà du comité de rémunération

Bénéficier des Best Practices d'un Asset Manager

### PUBLIC VISÉ

- Directions des risques
- Directions de la conformité
- Directions du contrôle interne
- Responsables RH
- Comité des rémunérations
- Directions financière
- Mesure et analyse de la performance
- DSI
- Avocats, conseils



## PROGRAMME

8h15 **Accueil Café**

---

8h30 **Introduction**

---

8h45 - 9h15 **Panorama des alignements et différences entre OPCVM 5 et AIFM**  
Intervenants: David MASSON (Racine)

---

9h15 - 9h45 **Revue des impacts métiers dans les sociétés de gestion**  
Intervenants: David MASSON (Racine)

1. Choix des structures de rémunération selon la population visée
  2. Analyse des critères de performance répondant aux exigences réglementaires
  3. Impacts documentaires de la nouvelle réglementation
- 

9h45 - 10h00 **Retour d'expérience d'une société de gestion de portefeuille**  
Intervenants: Pé TOURÉ (Comgest SA)

1. Rôle de la fonction de conformité en matière de rémunération
  2. Illustration de quelques décisions internes
- 

1015 - 10h30 **Questions / Réponses**

---